

COMPTE-RENDU Assemblée Plénière du Conseil de la Nuit

15 mars 2022

Ouverture de la séance par Cyrille Morel, Adjoint à la Maire, délégué à la Vie nocturne

65 personnes : élu.e.s, services, habitant.e.s, acteurs et actrices représentant la diversité de la vie nocturne ont participé à l'assemblée plénière qui s'est tenue, mardi 15 mars 2022 à l'Hôtel de Ville, Grands salons.

Cyrille Morel, Adjoint à la maire de Rennes, délégué à la Vie Nocturne, ouvre la séance en excusant l'absence de Nathalie Appéré, Maire de Rennes, qui devait ouvrir les débats du Conseil de la Nuit mais qui n'a pu se libérer du fait de la visite, connue tardivement, du Premier Ministre qui a bousculé les agendas.

Il présente les élu.e.s présents à cette Assemblée : Lénaïc Briéro, Daniel Guillotin, Didier Le Bougeant, Iris Bouchonnet, Valérie Binard. Benoît Careil, à l'isolement, ne peut se joindre à l'Assemblée plénière.

Il rappelle que la période vécue est une période inédite. Il dit tout son soutien aux acteurs et actrices de la vie nocturne en cette période fortement marquée par la crise sanitaire, les protocoles les fermetures d'un certain nombre d'établissements dont les discothèques qui ont particulièrement souffert. La précédente Assemblée plénière s'est déroulée en février 2021. Un groupe "reprise de la vie nocturne" s'est réuni régulièrement pour préparer la réouverture du printemps dernier. Si nécessité, les réunions sous formats adaptés seront réactivées, y compris pour accompagner les professionnels parce que la vie nocturne constitue l'ADN de la vie rennaise.

Le Conseil de la Nuit a été créé pour faire vivre la charte de la vie nocturne résumée par son slogan : "passons la nuit ensemble". C'est également le partage d'objectifs communs, permettre aux noctambules de profiter en toute sécurité des nuits rennaises, de respecter les usages, les rythmes de vie de chacun ; notre réunion aujourd'hui est un espace d'échanges, de coordination, d'expérimentations et d'actions qui rassemble tous les acteurs de la nuit ou ont vocation à y participer.

À titre exceptionnel du fait du contexte, cette assemblée plénière n'est pas dédiée au bilan, remis sur table et pour lequel les participants peuvent encore proposer des compléments ; il sera ensuite mis en ligne car les travaux menés ont vocation à être connus de tout.e.s les rennais.e.s. Il rappelle l'adresse à laquelle les remarques peuvent être adressées : vienocturne@ville-rennes.fr

En introduction, Il revient sur quelques éléments :

- Le Comité des Noctambules qui ne verra le jour que cette année du fait du contexte ou d'autres actions différées
- L'année écoulée a permis de mettre en place des actions de sensibilisation des publics et des jeunes au respect des espaces et à la prévention des conduites à risques : fermetures des établissements qui ont entraîné des occupations des espaces publics, soirées privées, découverte par les jeunes de 16 ans au début du premier confinement et projetés dans la vie nocturne rennaise
- Reprise marquée par la reprise des violences sexistes et sexuelles nocturnes illustrées par le phénomène GHB qui fait objet d'actions de prévention des risques
- Sensibilité plus importante des riverains, après le silence des rues vécu pendant le confinement qui mène à renforcer du rôle de la commission de conciliation

Les nouveautés :

- L'arrêt à la demande dans les transports en commun (expérimentation lors de la dernière AP) généralisé à la prochaine rentrée
- Mobilisation de tous les acteurs : renforcement de la Police Municipale (intervention L. Briéro) : mobilisation collective, vigilance et professionnalisme
- Séminaire Sens de la fête – Plateforme Nationale de la Vie Nocturne sera accueillie dans quelques semaines à Rennes

Présentation par AM Forlodou

- Une fiche d'inscription pour un échange en visio le 26 avril pour mieux connaître la charte de la Vie Nocturne (pas d'inscription reçue)
- Le tableau bilan remis sur table [Cliquez ici](#)

A l'ordre du jour les trois enjeux de la charte :

- Favoriser le partage des espaces de Vie Nocturne
- Prévenir les risques en amont
- Développer l'attractivité de la Vie rennais

Enjeu numéro 1 : favoriser le partage des espaces de vie nocturne :

Il existe différents groupes de travail partenariaux

- **de coordination :**

1/ GT Tranquillité Prévention sur l'espace public la nuit : réunion de coordination des professionnels qui interviennent sur l'espace public : prévention, médiation, sécurité... afin de partager les constats et les problématiques identifiées la nuit à Rennes et de croiser les enjeux de prévention et de tranquillité publique pour adapter les réponses et les dispositifs à l'évolution des pratiques sur l'espace public.

Lenaïc Briéro, Adjointe à la Maire de Rennes, en charge des questions de Sécurité, présente les évolutions sur la question de la Sécurité :

- Présence renforcée : Un renforcement de l'équipe de la Police Municipale. La Maire de Rennes a souhaité un acte fort : recruter 40 policiers municipaux supplémentaires. 30 ont rejoint l'équipe du PSG et les 10 autres prendront leur fonction dans les prochaines semaines. L'effectif est donc porté à 115 policiers municipaux
- Élargissement des horaires de présence des Policiers Municipaux depuis le 8 novembre : jeudi, vendredi et samedi jusqu'à 2h30 au lieu de minuit précédemment
- Présence essentielle pour rassurer la population, renseignement, dissuader les personnes agressives et mal intentionnées, prévenir les rixes ou les arrêter, prise en charge des victimes et faire respecter les arrêtés municipaux alcool, les nuisances sonores, mictions,
- La présence de la Police Municipale est visible et vue par les commerçants et les habitants
- Remerciement aux agents de la Police Municipale pour leur travail : Après minuit, ils agissent avec beaucoup de professionnalisme et d'engagement dans des contextes parfois difficiles. Remerciement également aux agents qui surveillent au centre opérationnel : Système de vidéo-protection qui participe à la sécurisation de nos agents sur le terrain et permet de repérer les auteurs d'infractions.

Ils interviennent avec la Police Nationale, Nozambules, les pompiers, les Ets de nuit. Cette coopération et mobilisation collective est importante, chacun dans son rôle, dans ses responsabilités.

Pour que chacun puisse venir pour des moments de convivialité sur l'espace public en toute sécurité et sérénité.

Maurice Le Sénéchal, responsable du service Police Municipale :

Présentation de Karine Duchossois, adjointe au responsable de la Police Municipale

Réorganisation du service mis en place avec le début des nocturnes en novembre 2021 : 115 fonctionnaires, 80 agents affectés à la police de proximité centre-ville et quartiers, avec une organisation en 4 sections : à la tête de chaque section, des chefs de services (des cadres) pour hiérarchiser et optimiser le fonctionnement de ces unités, dans lesquels on développe des expertises de veille et de contrôle :

- Débits de boisson, taxis : une réglementation pour être au plus près de la réalité en formant les policiers et rencontres avec les commerçants et exploitants
- Depuis novembre 2021, patrouilles de 20h à 2h30 avec objectifs de priorisation :
 - Faire respecter les arrêtés municipaux et préfectoraux : consommation et vente d'alcool, transport d'alcool (arrêté préfectoral d'interdiction de transporter après 21h),
 - Veille au respect de l'emprise de terrasses
 - Lutte contre les nuisances liées aux livraisons à domicile

- Lutte contre les rassemblements sur l'espace public qui génèrent des troubles (quai St- Cyr Confluence, St-Michel, dalle des poissonniers)
- Présences aux pôles d'embarquement Keolis : opérations de contrôles pour rassurer les passagers avec un souci de proximité. Pôles prioritaires où sont les flux importants (gares, République, Ste-Anne, Charles de Gaulle) et patrouilles dynamiques, à pied, à vélo, TC ou en voiture – contrôle/répression pour veiller au bon ordre à la sécurité, à la salubrité, à la tranquillité.
- Développer les échanges avec les partenaires de nuit (Nozambules, acteurs de la vie associative et acteurs économiques, SDIS, Police Nationale...). La coordination, le travail d'équipe est essentiel avec les partenaires institutionnels, les acteurs de la Vie nocturne, Police Nationale.

Daniel Le Mezo, Responsable du Commissariat de secteur rue de Penhoët
Souligne le travail réalisé en lien avec la Police Municipale.

- Groupe de Partenariat Opérationnel : instance évolutive (accueil de chargée de mission vie nocturne - AM Forlodou) qui permet d'aborder les problématiques liées à la Vie Nocturne pour prendre des engagements et traiter les deux problématiques suivantes :
 - Délinquance des Jeunes étrangers en errance : forte recrudescence de la délinquance des jeunes (voire très jeunes 12 à 15 ans) dans l'hyper centre qui profitent de la faiblesse des personnes (en cas d'ivresse par exemple) pour les détrouser. Vols commis en réunion ou/et avec violences parfois extrêmes, cambriolages, vols par effraction dans les commerces du centre-ville.
 - 50 individus jeunes étrangers en errance interpellés de décembre à mi-février. Présentation de ces personnes devant le Parquet avec des incarcérations.
 - Les nuisances sonores : Square Claude Ligot : nuisances jusqu'à 4h du matin assez régulièrement. Travail important de la part de la Police Nationale/Police Municipale, verbalisations, interpellations qui ont permis de calmer sans report sur le carrefour Jouaust identifié comme un lieu de rassemblement festif.
 - Aménagement des Portes Mordelaises : craintes sur chutes et rassemblements mais ces problématiques sont anticipées.
- Légère accalmie actuellement.

Marie Le Gall, Responsable du service Occupation du Domaine Public de la Police Municipale
Unité de gestion des terrasses rennaises et licences de débit de boissons.

Sur la Ville de Rennes pour 2022 : 460 terrasses autorisées avec conditions d'octroi prévues par arrêté municipal/et préfectoral et par renvoi.

Rappel des règles :

Chaque bénéficiaire doit respecter scrupuleusement les conditions de son autorisation qu'il reçoit écrit et signé par un élu.

- Respect des horaires d'ouverture prévus de 7h du matin à 1h du matin ; dérogations selon les types d'établissement et les périodes de l'année
- Les terrasses ne peuvent être déballées avant 7h et doivent être repliées à 0h30 maximum
- Horaires d'installation : dispositions particulières dans certaines zones (exemple du secteur des Lices, impacté par le fonctionnement du marché des Lices le samedi)
- Le gérant doit procéder au nettoyage des déchets liés à l'activité sur l'emprise terrasse
- Les gérants doivent empêcher au maximum les nuisances sonores excessives pour les riverains : interdiction de dispositif de sonorisation à l'extérieur
- Pas de service de la clientèle après minuit
- Interdiction de consommation debout sur la terrasse et à proximité de la terrasse

La réglementation liée à l'alcool :

Respect de la réglementation liée à l'alcool par arrêtés (municipal et préfectoral), les deux réglementations se complètent

- Interdiction de consommer sur l'espace public et d'utiliser des contenants en verre en dehors des terrasses (arrêté municipal)
- Autorisations spécifiques pour vendre de l'alcool : différents types de licences selon le degré d'alcool et le type d'établissement –
- Déclaration à faire en Mairie 15 jours avant l'exploitation. Dans un certain nombre de cas, l'obtention d'un permis d'exploitation est obligatoire, délivré après une formation spécifique
- Règles particulières sur certaines licences :

- *licence à "consommer sur place". Dans les zones protégées, un secteur de 100 mètres est obligatoire en tant que protection autour des écoles et des hôpitaux
- *"Licence à emporter" : entre 20h et 8h, -21h ou 22h selon les zones-, le tout défini par arrêté municipal.

Les informations concernant les terrasses ou débits de boissons sont transmises aux gérants.

En cas de manquement à la réglementation, la Ville peut appliquer des sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'abrogation de l'autorisation de la terrasse. Le service de l'occupation du domaine public est quotidiennement en lien avec le service de la Police Municipale et les services de la Préfecture.

Enjeu numéro 2 - Prévenir les risques en amont : sensibilisation de la population dès le plus jeune âge et formation des acteurs.

Maël Rougerie, chargé de mission Santé Ville de Rennes présente la politique Santé de la Ville de Rennes. La Ville porte une politique de santé forte, notamment en matière de promotion santé, prévention et réduction des risques.

Rennes est un territoire particulier avec :

- des caractéristiques démographiques assez uniques puisque Rennes est une ville jeune et dynamique : 1 hab/2 a moins de 30 ans et 1hab/3 est étudiant (en période scolaire)
- des caractéristiques culturelles également particulières : des rassemblements sur l'espace public dans un cadre festif associé à des consommations d'alcool et des produits psychoactifs à des degrés variables.

Ces caractéristiques du territoire rennais amènent la Direction Santé à s'articuler de manière étroite avec d'autres politiques sectorielles portées par la Ville :

La Vie Nocturne, la Jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre la discrimination, la prévention de la délinquance-médiation, la Police Municipale, la police nationale.

La politique santé se décline concrètement autour de plusieurs axes d'intervention :

- la mise en œuvre et le soutien d'actions de soutien et de prévention des risques en direction du public, à la fois portées par la Ville et ses partenaires associatifs et institutionnels ;
- Un rôle de veille sur les problématiques et les tendances émergentes, notamment les nouvelles consommations et utilisations de produits à des fins récréatives ou de soumission chimique
- Un rôle d'animation partenariale : animation de réseaux, réunion des acteurs d'un champ d'intervention autour d'une thématique en vue d'une cohérence globale de cette politique

2 objectifs sont identifiés sur la prévention en amont :

- sensibiliser la population, dès le plus jeune âge
- former les acteurs

Quelques réponses seront apportées à ces objectifs au fil de cette assemblée.

Lolita Duval-Chiquet – coordinatrice du dispositif Noz'ambule
(Présentation du power-point – [cliquez ici](#))

Le dispositif est porté par la Ville de Rennes et coordonné par Addictions France.

Point de bilan du dispositif :

- Augmentation de l'alcoolisation massive sur le dernier trimestre de 2021 comparé aux autres soirées alors qu'il y a eu moins de présence de population sur l'espace public. Le circuit est souvent le même : passage dans les bars, puis camion Noz'ambule, puis discothèques.
- Les prises en charge de personnes par Noz'ambule ou par les services infirmiers : 20 personnes (alcoolisation massive) sur 25 soirées, ce qui représente un chiffre très important.
- Les nuisances sonores sur le square Claude Ligot

D'une manière générale, l'ambiance de rues était plutôt bonne (étudiants en demande de retrouvailles). A noter : Noz'ambule est considéré comme un espace "sécurité" : les groupes d'étudiant.es arrivent en même temps que le camion, organisent la soirée autour du camion Noz'ambule et repartent en même temps que le camion.

Cette coopération est un travail de fond avec les acteurs et partenaires (temps d'interconnaissances). Des groupes de suivi sont organisés par la Ville.

Actions de prévention dans les lieux festifs publics et privés

Gwen Hamdi, directeur du 4bis, présente deux dispositifs :

Prév'enville : dispositif existant depuis 2005 dans un contexte particulier avec des acteurs (l'Orange bleue, Liberté couleurs, Aides, Planning familial, CHGR...) qui a établi 2 priorités :

- Une prise de conscience et de responsabilités de la part de grands moments festifs sur Rennes (festivals)
- Une volonté de pouvoir proposer des espaces d'écoute, de pause, de matériel de prévention.

Ce dispositif a vocation à travailler aux côtés des organisateurs des principaux festivals (Rock'n solex, Transmusicales, le Made Festival...) à Rennes et dans la Métropole. En 2021, peu d'interventions (7 nuits d'intervention : 6512 personnes rencontrées sur prév'enville). Évolution notable depuis une dizaine d'années : les organisateurs se sont formés. Le collectif des festivals a beaucoup contribué en ce sens (11 festivals adhérents). Les festivals prévoient les organisations : aménagements, pertinence de l'intervention, de type de matériels...

Ce dispositif co-financé par la Ville de Rennes, l'ARS, l'Etat et la Préfecture sera maintenu.

Happy Kit : dispositif, à l'initiative de la Ville de Rennes, qui prend en compte les fêtes se déroulant dans un cadre privé (chez un particulier, par le Bureau des Étudiants, par les associations étudiantes). Kit de prévention proposé au 4bis : les organisateurs de soirées privées peuvent venir retirer un kit à mettre à disposition des participants de la soirée. La préoccupation de "faire attention à soi et aux autres" est ainsi bien présente. En 2021, peu de demandes du fait de la situation particulière (7 kits distribués). En 2022 (rentrée prochaine), la communication sera accentuée. Dans le cadre du marché avec la Ville de Rennes, l'État a été sollicité, en tant que co-financeur, pour l'achat du matériel de prévention et la communication.

Ces dispositifs sont axés sur l'équipement des organisateurs, la prudence à observer et les recommandations sur les conditions de retour des soirées. Avec un groupe de jeunes volontaires d'Uni cité, une réflexion sur le rappel des règles et le droit à la fête.

Le droit à la fête était le thème des Etats Généraux organisés par la Ville il y a près de 20ans. A partir de cela, la Ville a bâti avec la Plateforme Nationale de la Vie Nocturne un séminaire qui se déroulera fin avril sur le sens de la fête.

- **thématiques**

Groupe de travail sur la Violence Sexiste et Sexuelle la Nuit (VSSN) : travailler à un constat partagé de la réalité du phénomène à Rennes pour favoriser l'interconnaissance entre professionnels à Rennes, favoriser les bonnes pratiques, la prévention, le repérage et outiller les professionnels.

Alix Davasse, Collectif des Festivals, Blandine Raitière, l'Orange Bleue,

Alix Davasse travaille sur une mission de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les inégalités femmes/hommes dans le secteur des musiques actuelles en Bretagne (membre du comité de pilotage). Cette mission est née en août 2021 et conceptualisée par différentes structures en amont (Collectif des festivals, l'Orange bleue, HF Bretagne, Supermab, festival Astropolis). Le constat initial est le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles dans la société en général et le secteur des musiques actuelles. Se fonder sur des actions mises en place par différentes structures pour les faire monter en puissance au niveau régional. Un état des lieux a été réalisé afin d'identifier les besoins sur lesquels travailler notamment des ressources et des formations.

Blandine Raitière, coordinatrice des activités de prévention et réduction des risques en milieu festif du collectif Orange bleue (membre du comité de pilotage sur la Bretagne). A l'initiative avec Alix Davasse et Guillaume Pavic (coordinateur de "Trend" de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies) d'un communiqué de presse pour recentrer tous les éléments à disposition autour des violences sexistes et sexuelles. B. Raitière redit que la simplification des violences sexistes et sexuelles au GHB, c'est nier la complexité, la pluralité des VSS en milieu festif. Le GHB n'est pas le problème majeur des VSSN dans le milieu festif malgré le traitement médiatique frénétique de ce phénomène ces derniers mois. Même si les témoignages ne doivent pas être remis en question, il convient de corréler le phénomène avec des faits scientifiques et sur lesquels le recul est nécessaire.

Les VSSN en milieu festif est un problème très large avec des situations complexes et diversifiées qui vont avoir des interactions avec les consommations de produits psychoactifs. Deux types de situations peuvent survenir : la soumission chimique qui est le fait d'administrer à l'insu de la personne un produit psychoactif dans le but de faire un acte délictueux ou criminel.

La vulnérabilité chimique : suite à des consommations volontaires et choisies, la personne va se retrouver avec des effets de produits qu'elle n'avait pas anticipés et qui vont la rendre vulnérable à des actes délictueux ou criminels. Ces situations ne sont qu'une fenêtre des VSSN. Actuellement, un seul cas avéré au GHB. Des enquêtes sont réalisées au niveau national sur la problématique soumission chimique : d'après Médecins du Monde, c'est l'alcool (produit légal) qui arrive en premier des modes de soumissions chimiques, en second les médicaments anxiolytiques (Lexomil Sérestat...). Le Collectif met également en 3^{ème} les produits tels que la MDMA ou ecstasy (psychostimulant, phénéthylamine) qui donnent envie à la personne d'aller au contact d'autrui, ce qui peut donner des signes encourageants pour un éventuel agresseur.

Le communiqué de presse souligne que le problème n'est pas le produit et qu'il faut arrêter de mettre l'emphase sur le produit. La personne qui utilise le produit ou l'agresseur est le coupable et non le produit. Mettre une emphase sur le GHB et sur une rumeur infondée c'est détourner l'attention des questionnements réels : l'accès à la plainte, l'accès aux analyses toxicologiques, la prise en compte du vécu de la personne et le fait qu'on pénalise des viols en agression sexuelle et c'est un gros problème dans le traitement judiciaire de ces situations. Le problème pourrait être réglé beaucoup plus rapidement si les agresseurs ne restaient pas impunis à la suite des agressions ce qui amène à réfléchir à comment faire pour anticiper ce type de situations. Pas de réponses toutes prêtes : les initiatives qui sont lancées aujourd'hui ne sont pas satisfaisantes pour les collectifs, le plan anti-GHB lancé par le gouvernement est peu pertinent selon les collectifs parce qu'axé principalement contre le produit et non contre les violences sexistes et sexuelles. Les initiatives "couvercles de verres" tendent à culpabiliser les victimes.

Alix Davasse rajoute qu'il ne faut pas reproduire ces phénomènes de culpabilisation des victimes si l'on veut lutter de manière efficace. Plus globalement dans le milieu festif, le seuil de tolérance doit être abaissé sur la question des violences et du sexisme de manière générale : questionner les pratiques dans le milieu festif, mettre en place des mesures pour protéger les victimes, prendre en charge les victimes, former, double victimisation qui vont avoir des conséquences en terme de traumatisme pour les victimes et briser les phénomènes d'impunité pour les agresseurs.

Si des personnes viennent voir les exploitants et attestent avoir été soumises chimiquement, il convient d'orienter ces personnes vers les services d'urgences de l'hôpital afin de faire une analyse psychologique avec un médecin légiste. Un accompagnement de la personne serait intéressant dans la mesure du possible.

Un nouveau phénomène : le spiking qui est le fait de se faire injecter un produit à son insu. L'Orange bleue n'a pas reçu de témoignage actuellement (seulement articles). Mais si cela se déroule dans un établissement, il sera important d'orienter la personne vers l'hôpital afin d'avoir un suivi VIH et hépatite ainsi que des dépistages réguliers dans les 6 mois à suivre.

Questions / Réactions des participants : Iris Bouchonnet, Adjointe à la Maire, déléguée à la Jeunesse, Vie Étudiante et Politique des Temps

Remercie les interventions préalables des collectifs.

Elle signale que ce sujet a été abordé au sein de la Ville notamment après les articles de presse dont les élu.e.s ont pris connaissance sur ce phénomène : identification des mobilisations et des niveaux de prise en charge des victimes, condamnation des coupables sans culpabilisation des victimes.

Elle propose un échange autour de ces questions pour trouver ensemble et concrètement des solutions au regard de l'expérience et l'expertise des collectifs, ouvert à toutes et tous, celles et ceux qui veulent participer à l'échange autour d'un sujet important concernant les violences sexistes et sexuelles.

Les élu.e.s présent.e.s se joignent à elle sur ce sujet.

Géraldine Guilpain, chargée de mission- Lutte contre les violences faites aux femmes au Service Prévention de la Délinquance à la Ville de Rennes

Un travail est engagé depuis 2019 afin de mettre autour de la table les acteurs publics du milieu festif sur ces questions de VSS dont les signalements ont véritablement augmenté notamment en 2019, liés à libéralisation de la parole. Il est souvent difficile de connaître la réalité et le niveau de violences vécues.

Dans ce cadre, 3 axes de travail autour de :

- L'aménagement de l'espace public et sa sécurisation
- La communication et la prévention
- La formation et l'outillage des professionnels

La dynamique engagée s'est vue stoppée par le contexte sanitaire néanmoins.

Une première formation en inter-professionnel sur les questions VSS la nuit et notamment en milieu festif a été proposée afin de faire culture commune sur ce que sont les VSS : les rapports de domination, la stratégie de l'agresseur, le cadre juridique des VSS qui évolue fortement.

Les perspectives de travail :

- La communication grand public : ne pas culpabiliser la victime, s'adresser aux agresseurs plutôt qu'aux victimes
- Continuer la formation à destination des professionnels (santé, sécurité, bars, établissements divers, milieux festifs)
- Intégrer le sujet à d'autres formations plus globales
- Le soutien aux victimes (la Ville de Rennes soutient la création d'un lieu d'accueil à destination des femmes victimes de violences, de toutes les violences sans hiérarchisation des types de violence afin d'offrir une prise en charge sur le volet santé, social et juridique)
- Soutien des initiatives locales telles que le cocktail Angela ; certains bars (l'ABAM) se sont dits intéressés par ce dispositif (formation, conseil...)

Le partage des expériences est essentiel puisque les réponses sont plurielles.

Maël Rougerie, chargé de mission,

Le volet prévention qui répond au second objectif permet de mettre en exergue la formation à la prévention et à la réduction des risques qui est proposée en ce moment aux Etablissements de nuit (bars, bars de nuit, discothèques). Cette formation avait déjà été proposée en 2018 et 24 établissements (40 personnes formées) avaient répondu positivement.

Cela provient d'un bilan partagé (bilan Noz'ambule) avec les autres acteurs de la prévention sur le fait que les parcours de soirée des jeunes ne sont pas linéaires : les parcours débutent au domicile, puis passage dans les bars puis les espaces publics pour terminer en discothèques.

Sur la prévention :

- Le dispositif Happy Kit présenté par Gwen Hamdi a émergé de ce constat s'agissant de l'espace privé.
- Les établissements de nuit ont également été impliqués dans cette démarche de prévention car considérés pleinement comme des acteurs de la prévention pour ceux manifestant cette volonté.

La formation s'articule autour de 3 modules :

- Les consommations de produits psychoactifs : produits, effets, modes de consommation, risques
- Le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles en milieu festif : cadre juridique, repérages, posture et réflexes pour le personnel
- Les bonnes pratiques à intégrer au sein de mon établissement : les démarches de prévention à intégrer ou à promouvoir

L'objectif est de donner des outils aux acteurs de la nuit pour participer pleinement à la dynamique de prévention et de réduction des risques, approche globale et partagée.

Au-delà du slogan de la charte de la Vie Nocturne "passons la nuit ensemble", l'objectif est également de "prendre soin de soi et des autres".

Les perspectives :

- Valorisation de la démarche, l'engagement et l'implication des établissements de nuit dans ce cycle de formation :
- Par l'accueil d'un stand de prévention Noz'ambule pour les établissements ayant participé,
- Par la mise à disposition de matériel de prévention (stand de lancement),
- Par une communication spécifique (restant à construire avec les participants)

Questions / Réactions des participants :

Jacques David, UMIH Le conseil prend en compte la jeunesse du département. Une cartographie permet de constater la réduction importante des discothèques (de 20 à 3 actuellement) et l'absence de bars de nuit. Un report de la jeunesse se fait sur la Ville de Rennes. 30 établissements ouverts au-delà de 3h du matin et 254 établissements ouverts jusqu'à 1h du matin. Les particularités (hormis les caves à vin) : 19 bars de nuit, le reste étant des bars de jour. Les 9 discothèques restantes à Rennes sont de petites et moyennes capacités avec une programmation à vocation musicale (DJ, orchestre). En dehors de Rennes, les discothèques se sont reconverties en dancing avec restauration. On assiste à un phénomène nouveau qui consiste à louer des lieux éphémères pour 1 ou 2 soirées, en complément d'événements "rave-party", qui va accentuer le côté "premium" (avec conditions sanitaires sécurisées).

Les programmations culturelles en lisière de la Ville, les festivals, sont très fréquentées. L'UMIH appelle à maintenir une vigilance sur la réglementation ERP/sécurité/nuisances sonores qui doit être observée pour tous les établissements qui se sont professionnalisés. La commission de conciliation doit être réunie plus fréquemment afin de permettre d'alerter et de résoudre les problèmes identifiés entre les établissements et les riverains. Lorsque la commission n'aboutit pas à une résolution, les sanctions arrivent trop tardivement et trop lourdement pour les établissements.

L'UMIH est force de propositions et a permis d'aboutir à la suppression des chauffages sur les terrasses, la suppression des barnums et tentes sur l'espace public ainsi que la mise en place de la charte des terrasses. L'UMIH salue le travail accompli en ce sens par la Ville.

M. Bétin, UMIH : Les soirées privées sont en développement important, notamment en présence du contexte sanitaire et de la fermeture d'établissements. Un certain nombre de lieux sont loués chaque weekend à de nouvelles entités se professionnalisant dans ce type d'activité, situés dans les zones industrielles (Ets de varape, église protestante avec une agression). Ces nouveaux professionnels n'ont ni obligations, ni contraintes particulières ce qui contribue à un déséquilibre avec les Etablissements de nuit.

C. Morel, élu à la Vie Nocturne, signale que les compétences requises sont du domaine de la Préfecture et Police Nationale pour contrôles et verbalisations (article R 123-45 du code de la construction : seule la Police Nationale a la capacité de rentrer dans un ERP pour vérification des conditions d'exploitation). Le nomadisme des soirées peut rendre difficile le travail à réaliser sur ces soirées néanmoins.

David Milbéo, directeur-adjoint du Collectif Culture bar-bars, fédération nationale des cafés et clubs culture : M. Milbeo remercie Cyrille Morel et à la Ville de Rennes d'avoir maintenu une cellule de veille (groupe action "reprise de la vie nocturne") à Rennes comme 7 ou 8 villes en France, qui a permis de maintenir le dialogue avec les Ets sur les questions réglementaires. L'anticipation était importante pour les exploitants. Même si la reprise est en cours, elle n'est pas complète et génère de l'inquiétude avec des chiffres d'affaires en baisse de l'ordre de 30 à 50 %. Les modes de consommation ont évolué avec un retour des clients en lien avec des animations et des concerts ; un renouvellement des animations est primordial. L'enjeu d'attractivité est essentiel avec la question des café-concert en terrasse encadrés. L'exemple des voisins à Nantes qui propose des concerts du mercredi au samedi (concerts de 19/22h, le mercredi jusqu'à 21h) qui permettent aux lieux de se réapproprier l'espace public dans un cadre mais aussi de retrouver des événements artistiques et culturels. Il est également important de souligner que la reprise des événements donne lieu à des plaintes plus fréquentes des riverains, incommodés par des nuisances liées à la reprise et que le confinement avait fait oublier. Sur la prévention des risques et les violences sexistes et sexuelles, l'anxiété et la psychose ne doivent pas être la norme. Le GHB existait déjà il y a 15 ans. Le collectif est prêt à s'investir pour être membre de groupe de réflexion sur le sujet.

Cyrille Morel confirme que la Ville soutient les acteurs culturels et est ouvert aux propositions du collectif afin de travailler à des nouvelles demandes et nouveaux usages (guinguettes...) en matière de prévention et de partage de la fête.

Enjeu numéro 3 : Développer l'attractivité de la vie nocturne rennaise

Iris Bouchonnet replace le contexte du dispositif en évoquant les Dazibao et les ND4J avec une volonté de ré octroyer le droit à la fête aux jeunes et leur donner les moyens d'organiser eux-mêmes des soirées accompagnées par des acteurs jeunesse pour les jeunes et par les jeunes, gratuites avec une dimension prévention importante et une dimension "sans alcool" comme sur le précédent dispositif. L'interconnaissance des dispositifs et la complémentarité/l'alternative avec les différents événements de la Ville.

Marion Fleurance, chargée de mission Vie Etudiante, santé et pratiques festives des jeunes : Présentation de l'évolution du dispositif la Nuit des 4 jeudis [cliquez ici](#)

- Les soirées "Rennes de la Nuit" par et pour les jeunes
- Gratuit et sans alcool
- Nouvelle communication sur les RSS et à destination des organisateurs
- Principe d'éco responsabilité
- Accompagnement par la Ville et les partenaires

Les perspectives sur la fin d'année universitaire de mars à juin : 4 soirées (sous réserve)

Les perspectives

- Communication sur des supports variés
- Partenariat avec le 4bis et élargir le dispositif à de nouveaux organisateurs
- Poursuivre les temps d'échanges avec les associations organisatrices (prévention, égalité, santé, lutte contre les discriminations...) pour construire ensemble un bilan de cette nouvelle formule.

Thomas Rémillieux, co-directeur du Jardin Moderne : a fortement apprécié l'accompagnement de la Ville pour la formation à destination des bars de nuit. Les prestataires de sécurité ont-ils été conviés. Ces prestataires sont présents sur les bars de nuit et événements. Une sensibilisation du personnel est-elle prévue ? pour porter une parole commune sur la formation des personnels sur les Violences Sexistes et Sexuelles auxquels ils seront les premiers confrontés. Cyrille Morel confirme que les prestataires ont été conviés. L'enjeu est important de formation des personnels de sécurité et notamment des portiers qui sont en première ligne pour la prise en charge des clients. Ils sont associés aux formations des 22 et 29 mars et 5 avril 2022.

Cyrille Morel a levé la séance plénière en remerciant les participants et en leur proposant de prendre connaissance du bilan qui a été remis sur table.

Un agenda sera communiqué prochainement pour que les membres puissent s'inscrire dans les différents groupes de travail. De nouveaux sujets peuvent être proposés et inscrits afin de travailler sur une problématique, une action jusqu'à ce qu'elle aboutisse (groupe de travail temporaire).

Une grande vigilance est attendue sur la saison festive qui va redémarrer avec les beaux jours avec une attention particulière, une agilité, une réactivité de la part des professionnels, associations et Institutionnels. De nouveaux dispositifs seront à inventer sur de nouveaux espaces ouverts comme les plages de Baud-Chardonnet, les prairies st-Martin, la Prévalaye.

Les membres du Conseil de la Nuit sont invités à s'exprimer si besoin sur l'adresse : vienocturne@ville-rennes.fr

Le séminaire collectivité/professionnels/collectif culture bar-bars sur "le sens de la fête" destiné aux membres de la Plateforme Nationale de la Vie Nocturne se tiendra fin avril. Le format permettra d'associer des professionnels.